

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 27 MAI.

La Gazette de Hanovre contient ce qui suit, sous la rubrique de Berlin :

« La princesse Hélène de Mecklenbourg-Schwérin est accompagnée de la grande duchesse douairière, qui, à ce qu'on apprend, s'est occupée seule des négociations préliminaires à son mariage, et sans la médiation de laquelle cette union n'aurait peut-être pas eu lieu, attendu que la maison de Mecklenbourg se prononce de la manière la plus positive contre cette affaire, même aujourd'hui qu'elle est terminée. Dans le grand-duché de Schwérin, il n'y a pas eu de publication de mariage de la princesse; aussi les journaux n'y ont-ils point parlé jusqu'ici du départ de la princesse et de sa mère. Le prince Charles de Mecklenbourg-Strelitz, président du conseil-d'état en Prusse, aurait, à ce qu'il paraît, développé dans un écrit, rédigé avec beaucoup d'esprit, et qui n'a circulé que dans la haute société, les motifs qui l'ont engagé lui et la maison de Mecklenbourg presque toute entière, à se déclarer contre l'alliance si honorable de la princesse, et quoiqu'elle fut favorisée de la manière la plus évidente par le roi de Prusse. On doute par conséquent si la grande duchesse douairière retournera dans le Mecklenbourg. »

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 27 MAI.

Les nouvelles reçues ce matin sur la santé du roi continuent à être favorables. Il est convalescent, mais doit encore garder ses appartements. S. M. a présidé hier à un conseil des ministres.

Le roi a conféré le grand-croix de l'ordre du bain à lord Durham, comme marque d'approbation de la conduite du noble lord pendant son ambassade en Russie.

Il est arrivé des nouvelles de Lisbonne, le 21 : Il n'y avait pas encore de ministère. Les ministres démissionnaires continuent à administrer jusqu'à la nomination de leurs successeurs. D'après un bruit ce serait le ministre des finances, M. Passos, qui serait chargé de la formation d'un nouveau cabinet.

On a reçu des nouvelles de New-York, du 4 mai : Les affaires étaient toujours dans un mauvais état, les faillites continuaient. A Manchester l'état de gêne n'a jamais été aussi pressant.

La maison allemande Wetzler et Co à Nottingham, a suspendu ses paiements, on évalue le passif à 50,000 livres sterling.

Il a été formé ici il y a quelques mois une institution de prévoyance pour les libraires. Elle se présente sous d'heureux auspices et doit nécessairement prendre de l'extension. Vendredi dernier le trésorier a versé à la banque d'Angleterre livres ster. 5000 comme premier résultat de la souscription pour être convertis en rente sur l'état. Les chefs opulents de cet établissement et de tout le commerce de librairie se font un devoir de concourir au succès de l'entreprise; les libraires qui n'auraient pas le même bonheur dans leurs affaires y trouveront dans l'occasion un secours efficace.

FEUILLETON.

LA CORBEILLE DE MARIAGE.

Vous connaissez la vieille fable de la boîte de Pandore; toutes les misères, toutes les calamités enfouies pêle-mêle dans un coffre brillant à l'extérieur et travaillé par les mains de Vulcain lui-même; au fond de tout cela, l'Espérance avec ses sourires mêlés de larmes.

Nous avons traduit à notre usage toute l'antiquité, que que fabuleuse et quelque ruineuse qu'elle fût; et, ô symbole du progrès que personne ne peut nier en la traduisant, nous l'avons revue, corrigée, amendée, de toutes ses tristes imperfections, et considérablement enrichie de merveilles de toute espèce.

Ainsi, de nos jours, notre orfèvrerie sait produire des ouvrages qui feraient honte à Vulcain lui-même, tout fils de Jupiter qu'il fût; si les Cyclopes pouvaient juger les travaux de nos simples et modestes ouvriers actuels, ils se suicideraient de désespoir; l'Olympe paraîtrait terriblement *rococo*, mis en présence des miracles de notre industrie et de notre art moderne.

Ainsi venons nous de voir se renouveler pour nous la vieille tradition de la fable de Pandore, avec cette différence que, destinée à une princesse non moins jeune et non moins accomplie de tout point que l'héroïne des temps passés, l'offrande de nos cyclopes du XIX^e siècle, au lieu d'être grosse de malheurs et de misères s'est efforcée de ne donner asyle qu'à des joies ineffables, à des luxes inouis auprès desquels toutes les magnificences de la fable ne seraient, à proprement parler, que des misères et des pauvretés.

Nous n'avons pourtant point omis de laisser au fond de la boîte miraculeuse l'Espérance, cette divinité risieuse qui nous promet des jours heureux, un soleil propice à nos moissons compromises par l'éternel hiver, un avenir de fêtes brillantes qui ne seront pas achetées au prix des larmes et qui ne doivent être suivies d'aucun regret.

La corbeille de mariage dont nous voulons parler, cette boîte de Pandore aux promesses certaines, a été exposée aujourd'hui dans les magasins de M. Aucoc, rue de la Paix.

Elle est de forme octogone, présentant deux côtés principaux. A l'intérieur, elle est doublée de velours blanc enrichi de ganses et de torsades d'or.

L'extérieur de ce coffre, unique sans doute par sa richesse, mériterait une science et une étude approfondie, tant chacun de ses détails est savamment et artistiquement élaboré.

Sur un fond d'émail brune ressortent des incrustations en arabes-

FRANCE. — PARIS, LE 30 MAI.

On écrit de Fontainebleau, le 29 mai :

« Aujourd'hui, depuis le départ des ducs d'Orléans et de Nemours pour Melun où ils sont allés recevoir la princesse Hélène et la duchesse douairière de Mecklenbourg, la route de Fontainebleau à Melun, est couverte de monde. Chacun est impatient de voir la jeune fiancée, tous les habitants des communes environnantes sont venus en foule et en habits de fête pour voir son entrée à Fontainebleau.

« Toutes les maisons sur la route et dans la ville sont pavoisées de drapeaux tricolores.

« A 6 heures et demie la première voiture paraît, elle est suivie de deux autres voitures richement dorées, on peut enfin voir la princesse, on la salue des plus vives acclamations, elle paraît vivement émue, elle salue avec grâce, chacun s'accorde à reconnaître dans sa figure et dans sa manière une dignité pleine de charme et d'amabilité.

« Ce n'est pas sans peine que le cortège se fraye un passage jusqu'à la cour d'honneur, où sont réunis les princes et tous les hommes éminents conviés à cette solennité.

« Le roi, la reine sont sur le perron; les ducs d'Orléans et de Nemours descendent aussitôt pour aller recevoir la princesse au bas du grand escalier.

« L'enthousiasme est complet, les cris de *Vive le Roi! Vive la Reine! Vive la princesse Hélène!* se confondent dans les airs.

« La princesse Hélène paraît vivement émue en montant le grand escalier; arrivée près du roi, elle tombe à ses genoux; S. M. s'empresse de la relever et l'embrasse tendrement; la reine a les larmes aux yeux, la reçoit des mains de son époux et lui prodigue les plus douces caresses.

« Cette scène intime a vivement ému tous les assistants; aussi les acclamations recommencent-elles avec une nouvelle force.

« A demain les détails sur les cérémonies du mariage. Fontainebleau présente un aspect ravissant; le plaisir et le bonheur sont peints sur toutes les figures.

« En quittant Saint-Ménéhould, la princesse Hélène a voulu voir les plaines de Valmy; elle a cueilli quelques fleurs pour les offrir au roi.

« Le duc d'Orléans est arrivé à Châlons incognito. Il avait couché chez le maître de poste de Jalons, à trois lieues de Châlons. Son entrevue avec la princesse a duré plus d'une heure et demie. Après avoir accompagné la princesse jusqu'à sa voiture, le prince est remonté dans la sienne, et est reparti par la route de Troyes. (J. du Commerce.)

« Les préparatifs des fêtes que donnera la ville de Paris à l'occasion du mariage de S. A. R. le prince d'Orléans, se poursuivent avec une activité incroyable. Le champs de-Mars et les Champs-Élysées surtout, qui, doivent être le théâtre des principales réjouissances, sont occupés par des centaines d'ouvriers, qui travaillent sans relâche à construire des échafaudages, à élever des estrades, des théâtres, etc., etc.

« Sur le quai d'Orsay M. Ruggieri procède à l'érection des immenses pièces d'artifice, dont l'effet sera inouï, et qui représenteront, dit-on, les palais de Fontainebleau, de l'Hô-

ques d'argent, de cuivre et de nacre de perle, heureusement et savamment combinés. C'est là le travail de M. Aucoc. Travail patient et riche, d'une perfection de détails au-delà de tout éloges.

La partie solide, la charpente, si l'on peut s'exprimer ainsi, de ce coffre merveilleux, sort des ateliers de bronze de M. Denière. Il s'agit ici d'une circonstance, cette richesse d'ornemens nécessiterait une profonde étude d'art qui ne serait ni sans intérêt ni sans importance. Quand à nous, qui ne sommes pas des critiques, mais bien des historiens, nous nous bornons à raconter et à décrire.

Les huit angles que présente l'extérieur de ce coffre sont pour ainsi dire soutenus par huit figures de femmes ailées en bronze doré, en style de la renaissance, d'un dessin correct et neuf, d'une exécution rayonnante.

Aux deux extrémités de la corbeille sont placées, en manière de supports, deux figures d'enfant se perdant dans des rinceaux à double révolution, d'un style neuf et riche tout à la fois; leur développement, dans des proportions heureusement combinées, fait disparaître tout ce que la masse pourrait avoir de lourd et de disgracieux.

Le sommet du couvercle est surmonté de deux amours en bronze, d'une assez grande dimension, soutenant une couronne de fleurs, et appuyés contre un anneau pareillement en bronze.

Au milieu de chacun des grands côtés est un écusson portant enlucés les chiffres du prince et de la princesse royale. La corbeille est supportée par des griffes d'un modèle parfait, et qui s'éloignent heureusement des traditions de la sculpture de pacotille. Le tout repose sur une espèce d'estrade ornée pareillement d'incrustations, et dont le ton sombre et sévère relève et fait ressortir la richesse des dorures et des sculptures de cette corbeille vraiment princière.

Ce meuble est destiné à renfermer des cachemires et des parures dont nous serons avant peu à même de révéler la richesse et l'éclat aux lecteurs assidus de notre Chronique parisienne.

La garniture de bureau.

Parmi les mille et une fantaisies que nous aurions à décrire après les avoir admirées, il en est qui exigent une première place, qui réclament une louange particulière : œuvres d'art ou créations si gracieuses, que l'on oublie le caprice pour ne considérer que le talent.

Ainsi, pourrions-nous appeler *bijou* la garniture de bureau que Fossin a exécutée : mosaïque de pierres fines incrustées de perles et montées avec des petites figures en or ciselé. Il faut s'arrêter un moment devant cette merveille de travail, il faut dire comment l'or

tel de Ville et de Versailles. Le mouvement est plus étonnant encore à la place de Grève. Six à huit cents ouvriers démolissent une longue suite de maisons, et le déblaiement de la place doit être terminé pour le jour du grand banquet.

La duchesse douairière de Mecklenbourg n'a pas fait seulement la conduite en France de la princesse Hélène; il paraît qu'elle y fixera désormais sa résidence. On assure qu'elle occupera l'Élysée Bourbon, dont on rafraîchit en ce moment les tentures et le mobilier. La maison de la duchesse se composerait d'un écuyer, d'un secrétaire de ses commandements, d'une dame d'honneur et de 4 pages. Il paraît que les libéralités de la liste civile aideront à cette représentation jusqu'à ce que des arrangements que l'on prépare assurent l'avenir de la duchesse douairière.

On assure qu'à l'occasion de son mariage le duc d'Orléans a fait sortir à ses frais, de la prison pour dettes de Glichy, plusieurs pères de familles. On croit que la même générosité s'est étendue à d'autres villes.

On apprend de Condom que M. Persil a été réélu le 28 au premier tour de scrutin; les carliste ont préféré voter en sa faveur plutôt que pour un autre candidat même de leur opinion. Quant à M. Salvandy, il n'a eu aucune chance et sa candidature n'a pas été sérieuse. M. Persil est parti incontinent pour Fontainebleau où il a porté la médaille qui consacre l'acte d'union de S. A. R. le duc d'Orléans avec la princesse Hélène, 4000 médailles d'argent et de bronze seront distribuées à cette occasion.

On nous assure dit la *Sentinelle picarde*, que quinze à vingt mille ouvriers seront occupés à l'exécution du chemin de fer de Paris à la frontière belge, afin de le pousser avec toute l'activité possible.

M. d'Arnim est désigné par les lettres de Berlin comme le futur successeur de M. de Werther, à Paris. M. d'Arnim représente en ce moment la Prusse à Bruxelles.

On lit dans un journal :

On annonçait aujourd'hui comme mesure complémentaire de l'amnistie une ordonnance accordée à l'occasion du mariage du prince royal, portant remise des amendes et frais de justice prononcés par les cours d'assises, les tribunaux de police correctionnelle, les tribunaux de simple police et les conseils de préfecture; on ajoutait que tous les procès verbaux, constatant des contraventions aux lois sur l'enregistrement et le timbre seraient annulés, et qu'il serait accordé trois mois de délai pour l'enregistrement sans double droit des actes translatifs de propriété.

On lit dans le *Journal du Havre* d'hier :

Meunier, l'amouste, est arrivé ce matin dans notre ville par les messageries royales, et sous l'escorte de deux gendarmes, qui l'ont conduit à la sous-préfecture, et de là dans la prison de la ville. Un attroupement assez considérable l'a suivi par curiosité jusqu'aux portes de la prison d'où il doit sortir prochainement pour s'embarquer dans notre port, à bord d'un navire américain en partance pour la Nouvelle-Orléans.

On écrit de Lyon, 28 mai :

Mercier, condamné d'avril amnistié, a été arrêté avant-hier soir sur le quai du Rhône. Il a cherché à fuir et a ensuite opposé une vive résistance aux agents chargés de son arrestation.

pur, les pierres sont éclipsées par la perfection du dessin, par la grâce de l'ensemble. Ici, ce n'est plus le joaillier qui a appelé l'éclat des diamans à son aide; c'est le statuaire qui pour modeler des groupes a employé l'or pur.

Fossin a suivi le genre de la renaissance, style dont le sérieux est égayé par les sujets animés. Un porte-plume représente le Génie de l'étude, près duquel sont placés de petits anges jouant une musique inspiratrice. Le vase, à fines incrustations, repose sur un socle d'or, et l'écrétaire, supportée par de gracieux petits enfants, réunit autour d'elle les objets d'usage. Mais le narrateur est toujours au dessous du vrai; notre récit ressemble à tout, tandis que la merveille sans prix de M. Fossin ne ressemble à rien de connu.

Les gants.

Figurez-vous tout ce qu'une latitude plus illimitée peut laisser à l'invention de ressources et de liberté, calculez tous les secrets que la coquetterie de formes a à sa disposition pour faire d'une simple fantaisie une recherche de la plus riche élégance, et vous serez bien loin encore des fabuleuses merveilles qui sont sorties hier du magasin de Teissier-Prévost.

Les femmes ont cru cet hiver que les garnitures de gants passeraient de mode; c'est qu'elles n'avaient pas l'idée des ravissantes créations enfantées pour la corbeille royale. Elles ne savaient pas qu'il fut possible que cent quatre vingt variétés apportassent leur complément à toute toilette; que parmi ce nombre inouï les ruches de tulle, les coquilles de ruban, les nattes de satin, toutes renouvelées qu'elles soient, seraient à peine remarquées; que la nouveauté par excellence, la recherche suprême seraient des garnitures de blonde et de dentelle, des tissus mêlés d'or et d'argent pour mettre avec des robes pareilles; que les fleurs se détacheraient légères et gracieuses au milieu de ces dentelles, bijou coquet, bracelet de fleurs au dessous du bracelet de diamans.

Puis dans de petits cartons, sont les mitaines en vieilles dentelles blanches et noires, serrées au poignet ou au coude par un ruban tout en rosette.

Tout ceci reposera sur les sultanes odorantes de Teissier-Prévost, grands sachets en satin blanc, au chiffre d'or couronné, garnis de dentelles d'or; en satin bleu et rose au chiffre d'argent, et garnis de dentelles d'argent; simplicités luxueuses, du goût le plus parfait.

Parmi les fantaisies capricieuses que nous avons remarquées, il en est une sans faste, la plus riche cependant, un falbalas d'Angleterre, relevé à la saignée par un nœud blanc d'une distinction qui domine toutes les coquetteries.

tion. Il a cependant été conduit au poste de la préfecture et de là à Roanne.

— On écrit de Rouen, le 27 mai :
 Bien loin de s'améliorer, nos affaires vont de mal en pis ; comme les précédentes, notre balle a été pulle, la marchandise éprouve chaque jour une nouvelle baisse. En calicot, il ne s'est rien fait cette semaine, et l'on peut coter sur cette marchandise une nouvelle baisse de 1 à 2 liards depuis huit jours. En calicot blanc et teint, il ne se fait que des affaires très-restrictes ; les Lustrines surtout sont abandonnées ; depuis longtemps on n'avait vu cet article dans une aussi mauvaise position.

On lit dans le *Journal des Débats* :
 « Les espérances que nous avons dernièrement exprimées ne se réalisent malheureusement pas. Nous comptions que le corps d'Irribaren et les gardes nationales mobiles de l'Aragon fermeraient à la colonne carliste l'entrée de Huesca. Il paraît résulter au contraire de la dépêche que la division Irribaren et le corps de cavalerie commandé par D. Diégo de Léon viennent d'éprouver un échec, à la suite duquel on voit le Préfendant rester maître de Huesca, et les troupes de la reine se retirer à Almodovar, sur la route de Saragosse, pour y attendre des renforts. L'inquiétude que nous inspire cette dépêche qui provient originairement du quartier général espagnol, s'accroît par le manque de détails. Son laconisme même donne lieu de craindre que l'échec ne soit plus grave qu'on ne le fait entendre et qu'il ne s'y rattache des circonstances très-fâcheuses, surtout quand nous voyons que les deux généraux ont dû payer de leur personne, que l'un a été blessé, l'autre tué, que les troupes n'ont plus de général pour les commander, et qu'enfin le renfort amené par le général Buerens, ne se compose que de 3,000 hommes.

« On attribue maintenant à don Carlos la projet de lier l'insurrection de Catalogne à celle de Navarre, par un appel aux montagnards aragonais en faveur de sa cause. Il ne passerait en Catalogne qu'après avoir soulevé et organisé le Haut-Aragon. Quoique le parti de la reine y ait dominé jusqu'à ce jour, la présence ou la seule proximité des troupes carlistes peut suffire à lui ôter l'influence. On craint qu'en semant la division parmi les habitants, et en usant de modération envers ceux qui se seraient montrés précédemment libéraux, D. Carlos ne parvienne à séduire les populations des hautes vallées, celles mêmes de la vallée de Broto et de la vallée de Roncal, qui lui ont été hostiles jusqu'à présent.

« La possession de Huesca, ville importante, capitale administrative d'une province qui est formée de tout le Haut-Aragon, rend déjà le Préfendant maître de la plus grande partie du pays. On annonce que dans la petite ville d'Ayerbe, à moitié chemin de Saragosse à Jaca, et plusieurs autres situées entre Jaca et Huesca, les habitants ont chassé et déposé les autorités de la Reine, et proclamé D. Carlos.

Bulletin de la bourse de Paris du 30. — La dépêche télégraphique publiée hier a amené une baisse de 1/50 sur l'actif, fermé hier à 25, 25 1/8, il a ouvert à 24 et 23 1/2, puis est remonté à 24 offert. Les ventes ont été très-nombreuses, tant on craignait que la nouvelle ne fût encore plus sérieuse. Quelques personnes prétendaient que le gouvernement en avait caché la moitié dans la crainte de produire à la bourse des effets désastreux. Il nous nous de dire que ces bruits portaient de gens intéressés à semer des bruits alarmans, par suite de leurs opérations sur cette valeur. Quoiqu'il en soit, la baisse des fonds espagnols a été défavorable aux autres effets. Le 3 p. c., qui était hier en voie de hausse à 79 60, a déché aujourd'hui à 79 45 50 offert.

Les Banques de Belgique n'étaient ni offertes ni demandées. A 3 heures et quart, il n'y avait pas encore de cours coté.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le gouvernement reçoit les nouvelles télégraphiques suivantes :
 « Perpignan, le 29 mai 1837, au soir.

« Le 23, on a arrêté 20 anarchistes à Barcelone. Le baron de Meer était le 21 à Lérida. Il assemble des troupes pour s'opposer aux Navarrais, si l'ennemi se présente. Le brigadier Ayerbe poursuit avec 300 hommes les bandes car-

Mais ces coquetteries sont si ravissantes, que l'on y revient admirateur curieux. Ces fleurs de marronniers, à demi voilées par le tulle ; les ne m'oubliez pas, formant des agrafes délicates et retenant la dentelle ; le lilas blanc, soulevant de ses grappes légères les tuyaux de dentelles d'or, et que sais-je encore de plus charmant et qui m'échappe ! l'innovation perfectionnée est là, étincelante de luxe et de fraîcheur.

UNE ROMANCE.

NOUVELLE MUSICALE.

I.
 La fête de la marquise de Laujeon avait rassemblé dans les salons de son hôtel de la place Beauveau, une foule d'amis empressés à lui porter leurs vœux et leurs hommages. Le marquis, son époux, amateur distingué de musique, organisa, à l'insu de sa chère Marie, un concert dans lequel les premiers chanteurs de l'Opéra italien et du théâtre Feydeau devaient se faire entendre. C'était le 14 août 1898 que cette solennité avait lieu ; il était déjà dix heures du soir, et on attendait encore la belle et divine Barilli, la prima dona du théâtre de l'Impératrice. Enfin, elle parut. Ses accents délicieux charmèrent les amis de la marquise, et son triomphe fut si complet dans l'air *Ombra adorata de Roméo* de Zingarelli, dont l'art musical déplore la perte récente, que, par un mouvement spontané d'admiration, toutes les dames présentes détachèrent une fleur du bouquet que chacune d'elles destinait à l'héroïne de la fête, pour en former une couronne que la marquise de Laujeon posa elle-même sur la noble tête de la mélodieuse italienne.

Une seule femme, belle et jeune, ne prit aucune part à l'enthousiasme général. Absorbée dans une méditation profonde, elle semblait étrangère à tout ce qui se passait autour d'elle. Pour son œil abattu, les mille bougies qui scintillaient leur lumière sur les facettes de cristal étaient sans éclat, et les flots d'harmonie qui inondaient l'atmosphère de leur fluide enivrant n'arrivaient pas jusqu'à son oreille. Une de ses mains serrait convulsivement un petit médaillon suspendu à son cou par une chaîne de cheveux blonds. Venue pour assister à une fête joyeuse, elle portait une toilette de demi-deuil ; enfin, l'atmosphère douloureuse de cette inconnue m'inspira un intérêt indéfinissable. Jetée au milieu de toutes ces femmes riennes et fleuries, elle me semblait un cyprès caché sous des roses. Désirant savoir qui elle était, je m'approchai de la duchesse de Lancy, et lui demandai le nom de la belle alitériste.

« C'est, me répondit la duchesse, une jeune veuve provençale qui a perdu son mari un mois après leur mariage, il y a six ans.
 — Six ans ! m'écriai-je, et elle porte encore un demi-deuil ? Mais c'est

listes du district de Tarragone. Le 28, Royo avait son quartier-général à Alp, menaçant Puyceda sans l'attaquer. Le général Oraa est de retour à Valence pour défendre la place, dont Serrador a pillé le 17 un faubourg. Ce chef était le 22 à Chelva avec 4,000 hommes et 500 chevaux, et Cabrera dans les environs du Castellon avec 5,000 fantassins et 600 cavaliers.

« Bordeaux, le 29 mai 1837, à 7 heures du soir.
 « Buerens a quitté Saragosse, le 25, avec ses troupes pour rejoindre Irribaren à Almodovar le lendemain. L'expédition carliste était le 26 à Huesca et s'y fortifiait.

— On écrit d'Amputa, 17 mai :
 On vient d'apprendre de différents côtés que le général Oraa a remporté une nouvelle victoire contre le gros de la faction de Cabrera. L'action, qui a été très-sanglante et qui a coûté une perte très-grave aux carlistes, a eu lieu dans le pays qui forme le point de réunion des trois provinces, Valence, Arragon et la Catalogne. (Garde National.)

Cette nouvelle est très-intéressante en cela que cette victoire ferait manquer à l'expédition carliste les secours qu'elle attend de Cabrera de l'autre côté de l'Ebre. Nous ferons observer qu'elle est confirmée par le *Phare de Bayonne* du 27, où nous lisons à cet égard ce qui suit :

« On dit que le général Oraa a fait perdre beaucoup de monde à la faction de Cabrera dans un nouveau combat. Les lettres de Valence signalent l'activité avec laquelle les opérations sont conduites et les avantages qui en résultent sur les rebelles. L'esprit public s'est ranimé dans le royaume de Valence comme dans l'Aragon, et les troupes ont repris beaucoup d'ardeur.

HOLLANDE.

Le tribunal correctionnel de La Haye vient de condamner à une amende de cinq florins la dame Alida Catherine Portelje, veuve Nieuwenhuizen, prévenue d'avoir tenu dans sa maison une réunion religieuse non autorisée de plus de 20 personnes.

— Le 28 et le 29 les 1^{er} et 2^e bataillons de la division de grenadiers ont quitté La Haye pour se rendre dans le Brabant septentrional.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 31 MAI.

Un arrêté royal du 25 porte ce qui suit :
 Art. 1^{er}. A compter du 15 mai et jusques au 15 octobre, le poids des voitures de roulage, y compris voiture, chargement, paille, cordes, bâche, est fixé de la manière suivante :

Voitures à deux roues. Bandes de 11 centimètres, 3,200 kilogrammes ; de 14, 4,800 kil. ; de 17, 6,800 kil. ; de 22, 8,800 kil. de 25, 9,600 kil.

Voitures à quatre roues. Voies égales. Bandes de 11 centimètres, 4,700 kilog. ; de 14, 6,700 kil. ; de 17, 9,500 kil. ; de 22, 12,300 kil.

Voies inégales.

Bandes de 11 c., excès de larg. de voie de 12 c., 5,200 kilog.
 — 14 — — — 16 7,300
 — 17 — — — 19 10,300
 — 22 — — — 24 13,300

Art. 2. A compter du 15 octobre et jusqu'au mai 15 ; le poids des mêmes voitures est fixé ainsi qu'il suit :

Voitures à deux roues. Bandes de 11 centim. 2,200 kilog. de 14, 3,400 kil., de 17, 4,800 kil. ; de 22, 6,200 kil. ; de 25, 6,800 kil.

Voitures à quatre roues. Voies égales. Bandes de 11 cent., 3,300 kil. ; de 14, 4,700 kil. ; de 17, 6,700 kil. ; de 22, 8,700 kilog.

Voies inégales.

Bandes de 11 c., excès de larg. de voie de 12 c., 3,700 kilog.
 — 14 — — — 16 5,200
 — 17 — — — 19 7,400
 — 22 — — — 24 9,500

3. Pour toute l'année, il est accordé une tolérance de deux

une preuve de piété conjugale bien rare de nos jours ! Vraiment, ce que vous m'apprenez augmente encore l'intérêt qu'elle m'inspire ; par quel heureux malheur a-t-elle donc perdu si tôt son époux !

— Il est mort victime d'un horrible attentat.

— Oh ! duchesse, contez-moi, je vous prie, cette histoire intéressante !

— Elle est plus triste que curieuse, mon ami, me dit Mme. de Lancy, et parler de mort un jour de fête, au milieu d'une réunion joyeuse ! Si l'on nous entendait, que dirait-on de nous ?

— Mais on descend au jardin pour y respirer le frais ; permettez moi de vous offrir mon bras, et là, dans l'allée des tilleuls, nous pourrions causer sans nous faire remarquer.

— Mais pourtant...

— Ne me refusez pas, je vous en prie !

— La jeune veuve vous inspire donc bien de l'intérêt, voyage P et que dirait Mlle. de Lussan, votre prétendue, si elle vous entendait me prier de satisfaire votre curiosité avec tant d'instances ?

— Elle se joindrait à moi pour vous prier de nous raconter tout ce que vous savez, car elle a, comme moi, une vive sympathie pour tous ceux qui souffrent.

— Puisqu'il en est ainsi, reprit la duchesse, je n'ai plus rien à vous refuser. Allons, curieux, donnez-moi le bras, et tâchez qu'on ne vous remarque pas trop, monsieur le duc est si jaloux.

— Sans doute, mais qui ne le serait pas à sa place ? vous êtes si jolie !

II.

Descendus dans le jardin, nous nous assimes près de la fontaine suisse, où, cachés par un massif de chevre-feuille, Mme. de Lancy commença son récit en ces termes :
 La jeune veuve, objet de votre curiosité toute féminine, est Arlésienne. Sa famille, l'une des plus riches de la Provence, la maria, en 1802, à M. de Vermont, jeune homme d'un rare mérite, et unissant aux avantages de la fortune tout ce qu'une éducation distinguée sait donner de charmes à l'esprit. Elevé à Paris, M. de Vermont ne put se décider à aller confiner ses vingt-cinq ans dans le manoir féodal de son futur beau-père, et il ne consentit à y célébrer son mariage qu'à la condition que, quinze jours après la cérémonie nuptiale, il serait libre d'emmener sa femme dans une terre qu'il possédait à dix lieues de la capitale, sur les bords de la Marne. Le père de sa femme sourcilla à son désir, tant il avait d'estime pour celui à qui il confiait la destinée de son unique enfant. Emma (c'est le nom de votre protégée) trouva dans l'époux du choix de sa famille une âme si noble et si tendre, qu'elle se ré-

cents kilogrammes pour les voitures à deux roues, et de trois cents kilogrammes pour les voitures à quatre roues, afin de suppléer au cas où les roues et voitures seraient surchargées de boues, et où leur bûchage, et même leur chargement, seraient imprégnés d'eau.

4. Le poids des voitures publiques, diligences, messageries, fourgons, allant en poste ou avec relais, berlins, chargement compris, est fixé, excepté le temps de fermeture de barrières pour cause de dégel, ainsi qu'il suit :

Du 15 mai au 15 octobre : Avec bandes de 6 centimètres 2,300 kilogrammes, de 7, 2,600 kil. ; de 8, 3,000 kil. ; de 9, 3,400 kil. ; de 10, 3,700 kil. ; de 11 et plus, 4,000 kil.

Du 15 octobre au 15 mai : Avec bandes de 6 centimètres, 2,000 kilogrammes ; de 7, 2,300 kil., de 8, 2,600 kil. ; de 9, 2,900 kil. ; de 10, 3,200 kil. ; de 11 et plus, 3,400 kil.

5. La tolérance sur le poids des voitures publiques, pour les causes exprimées dans l'article 3, est fixée à cent kilogrammes pour chaque voiture et pendant toute l'année.

— Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu dans différentes sociétés, à Bruxelles, pour élire sept députés à la chambre des représentants. Les noms qui ont été obtenus le plus de voix sont : MM. Van Volxem fils, échevin ; Verhaegen aîné, avocat ; Mees ; Coghien ; H. de Brouckere ; Davignieu, avocat ; et Dindal, propriétaire et membre du conseil provincial, au Grand Bigard.

— Le ministre de la guerre informe les personnes qui ont à la charge du département de la guerre des créances exigibles pour le service de l'année 1836, que leurs titres devront être remis aux autorités compétentes avant le 1^{er} juillet 1837. Les créances qui n'auraient pas été présentées dans le délai ci-dessus, seront censées prescrites et inéchanties, en vertu de la loi du 8 novembre 1815.

— On arrêté du 24 mai approuve la modification faite par l'administration de la *Société pour l'encouragement du service militaire* à l'art. 2 de son règlement ; modification d'après laquelle, à partir de l'âge de 60 jours révolus, le taux de l'assurance fixé par cet article serait majoré par mois (d'un 12^e du montant de la différence d'une année à la suivante), au lieu de l'être d'année en année comme actuellement.

— L'adjudication de la fourniture des bois de fondation du rail way, des abords de Liège (section d'Anvers à la Mense), a eu lieu en 14 lots, depuis deux mois, il seulement ont été approuvés par M. le ministre des travaux publics.

— Monseigneur l'Archevêque de Malines, s'est rendu avant hier à Wilrick, dans la campagne de madame la comtesse d'Oultremont, pour y donner la bénédiction nuptiale à la fille de M. Dubois, baron de Nyvel, épousant M. Charles Moretus d'Anvers. Monseigneur ayant été le directeur de la mariée quand il était vicaire de la paroisse Notre-Dame d'Anvers, reçut en cadeau de sa pénitente lorsqu'il fut nommé à ses hautes dignités ecclésiastiques, une magnifique voiture attelée de deux superbes chevaux. Après la cérémonie et du mariage il y eut chez Mme. la comtesse d'Oultremont, baronne de Nyvel par alliance, un splendide déjeuner de 54 couverts, auquel assistaient Monseigneur l'Archevêque, la famille d'Oultremont de Liège, M. Victor d'Hoogvorst, fils du général qui doit incessamment épouser une comtesse d'Oultremont de Liège ; le reste des convives était de la plus haute notabilité.

— L'orage qui a éclaté dimanche dans l'après-midi a parcouru une grande partie de notre territoire et y a causé des dommages assez considérables. D'après les renseignements qui nous ont été transmis, nous pouvons suivre sa marche : à deux heures, il commença dans le canton de Lens (Hainaut) ; il est accompagné de grêlons d'une grosseur extraordinaire ; la plupart des maisons de Lens ont des carreaux cassés, les seigles, les coques sont bûchés ; à Jurbise la foudre tombe sur un arbre et le réduit totalement en petits morceaux ; vers la même heure, les communes de Lanaken, Neerhaeren, Heer, Keer-Cadher, Grondveld, Mheer et Sainte-Gertrude (Limbourg), étaient couvertes de grêle ; on compte près de 400 bœufiers ensemenés de blé, froment, orge et trèfle de ravages sur les seules communes de Lanaken et Neerhaeren ; à trois heures et demie, la ville de Courtray et les communes environnantes avaient leur tour ; à Courtray le dommage consista

signa sans peine à quitter le château qui l'avait vue naître. Ils partirent donc à l'époque convenue, et arrivèrent à la terre de Vermont vers la fin de juillet.

Le mari d'Emma, afin de présenter sa jeune et jolie compagne à toute la société, donna une fête champêtre dans son château. La beauté toute romaine de Mme. de Vermont et son amabilité lui acquirent en un instant toutes les sympathies de ses nouveaux amis. La fête commença à peine, que déjà Emma, par ces attentions délicates, ces prévenances gracieuses dont une jeune et jolie femme a seule le tact exquis, faisait croire à chaque invité qu'il y avait très-long-temps qu'elle le connaissait. De bruyante qu'était la fête le premier jour, elle devint plus calme les jours suivants, et les indifférents ayant bientôt quitté le château, il n'y resta plus que les amis intimes de M. de Vermont. La chasse venait d'être ouverte et c'était un des plaisirs favoris de M. de Vermont. Il organisa une partie de course au cerf pour le lendemain matin, qui était le trentième jour anniversaire de son mariage. Eh ! mais c'était, je me le rappelle comme aujourd'hui, le 14 août ! Alors, je ne m'étonne plus de l'air triste de Mme. de Vermont ce soir, car, je tremble de deviner... Quoique n'ajoutant pas foi aux songes, continua Mme. de Lancy, Emma, pour suivre par une vision nocturne qu'elle avait eue la veille de la partie de chasse, engagea fortement son mari à ne pas l'écarter.

— Restez, mon cher Edmond, lui disait elle, ne me quittez pas, j'ai peur seule dans cet immense château... Oh ! restez le ciel est si sombre ce matin, un nuage rougeâtre éclaire seul l'horizon... et le vent souffle avec force... Mon ami, restez, encore une fois, je vous en supplie ! De Vermont n'en voulut rien faire, et, riant des présentiments de sa femme, il l'embrassa en la traitant de grande enfant, et accompagné de trois ou quatre de ses amis intimes, il partit malgré les pleurs d'Emma. Celle-ci le suivit des yeux tant qu'elle put l'apercevoir, et fondait en larmes, elle ne reentra dans son appartement que lorsqu'il fut tout-à-fait hors de sa vue.

La chasse fut brillante, le cerf, mis au bois, succomba bientôt, et les fanfarses piquées célébrèrent le triomphe des jeunes et adroits chasseurs. La brume tombait quand ils se mirent en marche pour retourner au château. Vermont, à qui une légère luxation à la jambe empêchait de monter sur son cheval, se fit accompagner par ses amis, et se petit accident pour cueillir, chemin faisant, des fleurs des champs qu'il destinait à sa chère Emma ; il s'assit sur la bûche de bois pour y nouer son bouquet de pique-bleuet et de marguerites, avec une liane sauvage. Ses amis étaient déjà à plus de cent pas en avant de lui, lorsqu'un coup, ils entendirent la détonation d'une arme feu accompagnée de cris effrayants, semblables à ceux que pousse un cerf qui

en carreaux cassés; mais à Bissegem et autres communes, les lius et colzas ont subi de grands désastres; la province d'Anvers a joui de la fin de ce grain impétueux.

— On dit que le roi, à son retour de Paris, rappellera, par un arrêté, sous les drapeaux tous les officiers en disponibilité et en non activité, capables d'un service actif.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette mesure qui, outre l'économie qu'elle produira, ralliera autour du trône beaucoup de bons officiers.

— Un bruit arrivé d'Angleterre, annonce que le mariage du second fils du prince d'Orange avec la princesse Victoire est arrêté.

— On mande de Vienne que le comte de Rechberg de Rothenleben, chargé d'affaires à la cour électoral de Hesse, a été nommé en cette qualité près la cour de Bruxelles.

Bruxelles, 31 mai (trois heures). — Grande agitation, bien que la baisse de Paris fut prévue, on croyait qu'elle serait moins forte; cependant elle n'a pas eu une réaction proportionnée. L'actif espagnol (Ardoin) ouvert à 22 1/8 est remonté à 22 1/2 pour rester à 22 1/4 argent 3/8 papier après la cote. La liquidation du jour était très chargée, elle s'est effectuée sans encombre; toutefois, on remarquait que l'argent était rare. Société Générale émission de Paris 1555 A; Actions Réunies 403 A.

Marché des huiles et graines. — L'huile et graine de colza sont sans affaires; malgré la forte baisse, l'huile de lin se vend uniquement aux besoins journaliers de la consommation; la graine de lin ainsi que les tourteaux sans affaires.

Anvers, deux heures. — Ardoin 22 A. 22 1/4 P.

LIEGE, LE 1^{er} JUIN.

Après un examen plus attentif de la carte routière de notre province, dont nous avons parlé hier, elle nous a paru n'être pas aussi complète qu'il serait à désirer. Plusieurs indications de villages, hameaux et chemins vicinaux ne s'y trouvent pas fixées avec toute la précision nécessaire. C'est ainsi que Chaudfontaine, qui se trouve sur la rive gauche, est indiqué sur cette carte comme étant sur la rive droite, où il ne se trouve que deux ou trois maisons. On n'y voit non plus nulle trace des montagnes, qui auraient dû y figurer, mais il paraît que la somme votée par le conseil provincial pour la confection de cette carte, était insuffisante. Elle est l'ouvrage d'un artiste de Bruxelles.

C'est M. Richard Lamarché qui a fait au conseil provincial, la proposition de confectionner cette carte routière.

Après avoir entendu les observations de M. l'ingénieur des ponts et chaussées, le conseil décida, le 22 octobre, qu'elle serait dressée d'après les indications données par ce fonctionnaire, et que la dépense ne pourrait excéder 700 frs.

Mais, revenant sur cette décision, le conseil décida ensuite que la carte serait lithographiée d'après le modèle admis pour une carte de la province du Brabant, et 300 francs furent votés à cet effet.

Il est résulté de là, que la carte dont il s'agit n'a point été faite sous la direction de M. l'ingénieur.

Il arrive encore journellement en ville une grande quantité de miliciens qui appartiennent au 11^e de ligne, et qui se rendent à Meunin, pour rejoindre le dépôt de ce régiment.

Nous avons eu souvent l'occasion de remarquer que ces miliciens rejoignent leur corps isolément, et que cet état de choses n'a pas été sans quelque inconvénient; il nous semble que si, par les soins des commissaires de districts, ces hommes étaient envoyés au chef-lieu de la province, le même jour, à l'effet de se mettre en route simultanément, il y aurait beaucoup plus d'ordre dans le départ et dans la marche de ces miliciens, parce que l'autorité militaire pourrait alors les réunir et en former des détachemens sous la conduite d'un officier ou d'un sous-officier.

Cent dix barriques de poudre et une quantité considérable de pièces d'artillerie, ont été amenées sur des bateaux au rivage des Six-Maisons. Elles ont été transportées ce matin à la Citadelle.

Nous avons récemment fait connaître à nos lecteurs qu'il résulte d'un tableau statistique dressé par monsieur l'au-

ditour militaire de la province de Liège que, depuis 1833, époque de l'adoption de la nouvelle loi sur les distilleries, jusqu'au 1^{er} janvier 1837, le nombre des crimes et délits commis par des militaires, en état d'ivresse, avait presque doublé, comparativement au chiffre des crimes et délits commis également par des prévenus en état d'ivresse, pendant les quatre années précédentes.

Ce fait n'est pas le seul qui démontre toute l'influence fâcheuse, sous le rapport de la moralité, qu'exerce le bas prix du genièvre sur les classes inférieures de la société. En voici d'autres non moins authentiques et qui ont été constatés dès 1835, en ce qui concerne la ville de Liège.

Lorsqu'en 1831 le genièvre à dix-huit degrés se payait à quatre vingt douze centimes le litre, le nombre des condamnations, pendant cette année, n'a été que de vingt-huit pour tapages et rixes, résultant de l'excès de cette boisson. En 1832, il y a eu cinquante-sept condamnés; le litre de genièvre au même degré se vendait à quatre vingt six centimes. Dans le cours de 1833, le chiffre des individus de la même catégorie a été de cent cinquante cinq. Le prix du genièvre était descendu de quatre-vingt six à soixante quatorze centimes, puis à cinquante six centimes, le litre à dix-neuf degrés. Pour 1834, le nombre des contraventions s'est élevé à deux cent trente un. Le prix de cette liqueur à dix-neuf degrés était réduit à quarante centimes le litre.

On a remarqué que les excès qui se rapportent à ces condamnations ont eu lieu en général les dimanches et les lundis, jours où l'ouvrier, qui vient de recevoir son salaire de la semaine, ne travaille pas, ou seulement une partie de la journée le lundi. Souvent ces désordres ont eu lieu dans l'intérieur des familles: c'est un père, une mère, une épouse, un frère ou une sœur qui vient porter plainte.

Certes, de tels renseignements ne doivent pas être négligés par ceux qui sont chargés de veiller aussi bien aux intérêts moraux qu'aux intérêts matériels de la société. Si l'agriculture, si l'industrie réclament aide et protection, faut-il que ce soit au détriment de la morale et de l'ordre public.

A cette occasion, nous émettrons aussi le vœu de voir se naturaliser en Belgique une institution dont les effets sont déjà fort étendus et extrêmement avantageux en Angleterre et aux Etats Unis: nous voulons parler des sociétés de tempérance. Peussent nos principaux fabricans et industriels réunir bientôt leurs efforts pour constituer à Liège une société semblable; ils auront contribué à l'amélioration morale du peuple, et sans doute aussi à l'amélioration matérielle de leurs produits.

L'Asiatic Journal, de Londres, annonce sur la foi d'une lettre de Siam, que par la maladie de l'éléphant blanc femelle du roi de ce pays, toutes les affaires y sont en souffrance. Le roi ne donne audience à personne; tous les princes et tous les ministres d'Etat ainsi que les autres officiers du gouvernement sont obligés de donner jour et nuit leurs soins à l'illustre malade; ils sont même forcés de prendre leurs repas en présence de l'éléphant. Le roi lui-même lui paye deux fois par jour son tribut de respect, en lui présentant la nourriture de sa royale main, en le priant de ne pas l'abandonner, mais de rester pour gouverner le pays avec lui. On dit même que S. M. siamoise a répandu des larmes dans cette occasion. L'éléphant est en outre continuellement entouré de prêtres qui récitent des prières pour son rétablissement; quand ces prêtres sont fatigués, d'autres viennent les relever; et le bruit qu'ils font suffirait pour rendre malade un éléphant bien portant.

Séance publique du conseil communal de Liège, vendredi 2 juin à 5 heures du soir.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, Les journaux ont fait connaître les détails d'une affaire qui s'est passée à Brée, entre le soussigné, et un sieur Deborman. Diverses lettres ont été écrites à cette occasion. L'une sous la date du onze mai raconte les choses dans toute leur vérité; l'autre, du 20 courant sous le prétexte de relever de graves inexactitudes contenues dans la lettre précédente, publie des injures, des mensonges, des calomnies. Ces injures, ces mensonges et ces calomnies nécessitent une réponse,

III.

J'étais fort intrigué, j'eusse volontiers sacrifié le reste de la soirée au désir de connaître le dénouement de cette aventure étrange. Mais Mme. de Lancy alla se placer auprès de la jolie veuve, et il me fut impossible de rien apprendre de plus.

Après le départ des chanteurs émérites que le marquis avait réunis à grands frais, on fit de la musique en amateur, et quelques jolies dames de la société chantèrent les morceaux les plus saillants de l'opéra comique à la mode. Après elles, un monsieur, dont personne ne put me dire le nom, mais qu'on croyait un célèbre artiste étranger, se plaça au piano pour y faire entendre quelque chose de sa composition. M. de Laugeon lui demanda de vouloir bien chanter la chansonnette qu'il avait déjà exécutée à la société de l'archet chancelier de l'empire; et après un prélude gracieux, nous applaudîmes à la voix délicieuse de cet artiste spirituel, qui joignait au talent de faire des vers, celui de les mettre en musique lui-même. Les accents du chanteur excitèrent une allégresse universelle; mais je remarquai que Mme. de Vermont paraissait souffrir de la gaieté commune, et fit mine de vouloir se retirer. Mad. de Lancy la supplia de rester encore quelques instans; et la marquise qui s'était aperçue de l'impression désagréable que la chansonnette avait causée à Emma, s'approcha du chanteur, et le pria de faire entendre à la société quelque chose d'un style plus sérieux. L'artiste étranger salue la marquise en signe d'assentiment, et bientôt une ritournelle expressive et tendre nous fit admirer la flexibilité de son beau talent.

Il chantait à peine les quatre premiers vers de sa nouvelle romance, que madame de Vermont, sortant de son long accablement, bondit sur le sofa où elle était assise, et prêta au chanteur une attention extraordinaire. Le succès de cette romance mérita à son auteur fut encore plus étonnant. Cette seconde fois que la première, Madame de Vermont joignit ses complimens à ceux de toutes les dames de la société, et même elle lui dit, avec une amabilité parfaite: — Pourriez-vous me dire, monsieur, d'où vient cette romance que vous avez chantée avec tant de goût?

— Madame, lui dit l'étranger, elle est encore inédite, quoiqu'il y ait fort longtemps que je l'aie composée.

— Elle est de vous, monsieur? ajouta madame de Vermont avec un regard flamboyant.

— Oui, madame, et si j'osais.

— Vous prévenez mes desirs, monsieur; j'allais vous prier de vouloir bien me donner une copie des paroles. Elles m'ont plu infiniment.

— Vraiment, madame, c'est trop d'honneur pour moi; et demain, si

car le silence pourrait produire sur le public une impression fâcheuse qu'il importe de prévenir.

La lettre du 20 mai ne dément aucun des faits consignés dans celle du 11 même mois, mais elle porte: que le cartel envoyé par le soussigné l'a été sans aucun motif, si ce n'est, comme il l'a déclaré lui-même en présence de témoins, la haine qu'il porte à toute la famille du pro-

voqué. Or, il faut que le public sache combien cette imputation est vile et misérable, il faut qu'il sache de quel côté est la haine, comme il sait déjà de quel côté est la lâcheté.

Le sieur Deborman, juge de paix du canton d'Achel, et avocat à Brée, est beau-frère du notaire Leroi. Le notaire Leroi a commis de condamnables irrégularités dans des actes qu'il a reçus, le soussigné juste observateur de ses devoirs a constaté ces irrégularités par divers procès verbaux, et déjà deux jugemens rendus par le tribunal de première instance de Ruremonde ont infligé au notaire deux amendes de cent francs chacune pour infraction commise à la loi.

Le sieur Deborman, en sa qualité de parent, imputant au soussigné ce qui ne pouvait être imputé qu'au notaire Leroi, s'est chargé de la vengeance de ce dernier, il l'a fait comme il convenait à un tel homme, et à une telle cause; il a saisi cette arme de Bazile qui frappe même les absens. — Cette arme dangereuse des hommes sans courage qui a déjà frappé trop juste quand elle souille impunément ceux qu'elle ne tue pas; il a déversé à pleines mains la calomnie sur un homme qui a droit à l'estime de ses concitoyens.

Les propos proférés dans l'hôtel des trois rois, occupé par le sieur Dreesen à Brée, furent rapportés au soussigné qui en demanda satisfaction. — Oui, j'ai envoyé un cartel parce qu'il est malheureusement vrai que le duel est encore dans nos mœurs, parce qu'il est malheureusement vrai que l'imperfection de nos lois ne permet de tirer satisfaction d'un outrage qu'à la pointe de l'épée. Mais je n'ai pas agi sans motif; le motif qui m'a fait agir était légitime, et le sieur Deborman n'a supposé de la haine au soussigné que pour se dispenser de répondre à un homme d'honneur.

Le sieur Deborman se retranchant derrière une prétendue haine dont il accuse son adversaire, essayant de rejeter sur un autre l'odieuse de la haine qu'il doit supporter seul, voudrait se faire, aux yeux de certaines personnes, un mérite de n'avoir pas accepté le défi qui lui était porté. S'il a refusé, ce sera pour quelques-uns une preuve de modération; car le sieur Deborman est d'un caractère anglique, il est doux, honnête, pacifique, il est juge de paix surtout! Ecoutez, car nous voulons dire que son refus est une lâcheté, comme ses provocations à lui sont des lâchetés.

En novembre 1833, le 11, sous prétexte encore qu'un fonctionnaire public avait de la haine pour sa famille, il lui envoya une provocation accompagnée des plus violentes et des plus misérables injures. C'est qu'il savait que la position, les habitudes, l'opinion hautement exprimée de ce fonctionnaire lui faisaient un devoir de l'accueillir qu'avec mépris de tels actes de la part d'un S^r Deborman.

Voilà ce que l'instruction judiciaire révélera sur le caractère et les antécédens de cet homme. Les informations de la justice révéleront aussi des faits d'une toute autre gravité. Que l'on interroge M. le bourgmestre et M. le premier assesseur de la commune de Beck, ils rendront compte de ce qui s'est passé entre eux et le sieur Deborman, chez M. sieur Heintjens, cabaretier à Brée, immédiatement après les élections communales.

C'est cet homme, cet ange de douceur, ce modèle de toutes les vertus publiques et privées, c'est cet agneau immaculé que la lettre du 20 mai courant nous dépeint résistant héroïquement à de révoltantes provocations; c'est cet homme qui sortant armé d'un pistolet, rencontre le soussigné au milieu d'une vive explication, lui crie: ne me touchez pas ou vous êtes mort, et au même instant, lui qui refusait de se battre, il décoche son arme à deux doigts de la poitrine du soussigné! L'arme rata par bonheur, car il y aurait eu alors un assassinat, il y avait impossibilité pour lui de nier qu'il eut appliqué le pistolet sur la poitrine de celui qu'il calomniait chaque jour. Il lui faut une excuse aujourd'hui, et voici celle qu'il faut publier, le pistolet n'était ni chargé ni amorcé. Vous le dites maintenant, mais le sait-il celui à qui vous jetez avec des imprécations, des menaces de mort? qui vous croira, vous qui mentez effrontément, car vous ajoutez pour légitimer votre attentat: que vous n'avez montré votre arme que lorsque le sieur Ledouble a mis la main sur un stylet qu'il porte habituellement sous le gilet. Le fait est matériellement faux. Comme vous avez inventé la haine pour pallier votre lâcheté, vous inventez le stylet pour excuser une sorte de crime.

La justice ne tardera plus, sans doute, à atteindre le sieur Deborman; le soussigné ne reculera devant aucune peine, aucun sacrifice, pour obtenir une réparation, certes tardive et bien imparfaite, du mal qui lui a été causé.

Agréz, etc.

Le receveur de l'enregistrement au bureau de Brée, LEDOUBLE. Liège, le 31 mai 1837.

A LA DEMANDE GÉNÉRALE DU PUBLIC.

La troupe des BÉDOUINS donnera Dimanche prochain 4 juin 1837, une dernière représentation de leurs JEUX ATLASTIQUES, à 5 1/2 h. de l'après-midi, dans le Manège de M. Antoine ÉBART, faubourg Vivegnis, n. 418.

PREMIÈRE DES PLACES.

Première, fr. 2 • Deuxième, fr. 1 • L'affiche du jour donnera le détail des exercices.

vous y consentez, j'aurai le plaisir de vous porter moi-même la copie que vous me demandez.

— Non, pas demain, monsieur, je vous en prie; car je pars pour ma terre au point du jour.

— Mais, madame...

— C'est ce soir que je désire la copie de votre poésie délicieuse; refusez-vous cette petite galanterie à une dame qui la réclame de vous? — Non pas, madame! je suis vraiment confus de votre aimable persistance, et suis prêt à écrire, non seulement les paroles, mais aussi la musique, si vous le désirez.

Le marquis de Laugeon fit passer l'étranger dans son cabinet; Emma les y suivit. Le chanteur rentra au salon sans madame de Vermont: elle s'était échappée, fatiguée de la longue soirée que les bienséances lui avaient fait subir.

On forma un quadrille; je me plaçai vis à vis de Mme de Lancy, espérant apprendre par lambeaux la fin de l'aventure de la belle arlésienne. Les violons commençaient à peine la ritournelle de la seconde figure de la contredanse, que le valet de chambre du marquis prononça ces mots formidables: MONSIEUR DE PROCEAUX MARIÉ. La foudre éclata sur nos têtes nous eût moins attendris... L'orchestre s'arrêta tout à coup, chaque cavalier laissa tomber brusquement la main de sa danseuse... un frisson glacial pâlît tous les visages.

Le valet de chambre ouvrit les deux battans du salon, et le procureur impérial, suivi de quatre gendarmes, entra dans l'appartement. Après avoir parlé à l'oreille du marquis, il s'approcha du chanteur, et lui dit: Au nom de la loi je vous arrête!

L'inconnu, qui seul avait rougi pendant toute cette scène, voulut balbutier quelques protestations, disant qu'on se méprenait, qu'il ne savait pas ce qu'on voulait faire de lui; qu'enfin il était connu par un homme d'honneur. Le procureur impérial ayant constaté l'identité du nom de l'inconnu avec l'acte dont il était porteur, ordonna aux gendarmes de s'emparer de sa personne, et se retira en priant l'assemblée de l'excuser d'avoir été obligé d'interrompre une fête joyeuse pour remplir un si triste devoir.

Cet incident fana les fleurs de la fête, et chacun la quitta l'âme remplie d'effroi.

IV.

Six mois après cette aventure, un homme était conduit dans Pignoble charrette des condamnés vers la place de Grève. Cet homme était un voleur de grand chemin, et c'était une botte de fusil sur laquelle il avait écrit le brouillon, plein de ratures, d'une romance, qui l'envoyait à l'échafaud!

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 31 MAI.
 Naissances : 3 garçons, 4 filles.
 Décès : 2 filles.

ANNONCES.

AU PETIT CHAUFONTAINE Coronmeuse,
 On a reçu des **JEUNES OIES** que l'on pré-
 pare comme les années précédentes. 1059.

ESTURGEON, SAUMON frais et fumé. Chez ANDRIEN.

Une SUPERBE **TULIPES A VENDRE**,
 COLLECTION DE
 chez M. GUERIN, derrière l'hôtel de ville, à Tongres. 1047

J.J. RENSON, MAITRE MENUISIER,
 demande à s'associer un homme pour la construction
 de bâtiments. — S'adresser pour renseignements à la Bove-
 rie, n° 41. 1031

L. MOUZON, PÈRE, FABRICANT
 CHAUDRONNIER, rue Lulai-des-Febvres, à Liège, informe le
 public que, par le moyen d'une machine à vapeur, il étire
 les TUYAUX en plomb, cuivre et fer de toute dimension.
 Il coule et confectionne les POMPES EN PLOMB, foulantes et
 aspirantes. Pour satisfaire les personnes qui voudront bien
 l'honorer de leur confiance, il se chargera d'étirer les tuyaux
 en plomb, par façon. Il ose espérer que la modicité de ses
 prix, et la promptitude à exécuter les ordres qui lui seront
 donnés, lui feront obtenir une préférence qu'il s'efforcera
 toujours de justifier. 1030

PANORAMA

DE SALZBOURG,
 SUR LA PLACE DE LA COMÉDIE,
 OUVERT TOUS LES JOURS DU MATIN AU SOIR

Le public est prévenu que les 12 TABLEAUX DIORAMA-
 TIQUES, exposés dans une galerie particulière du pavillon,
 seront encore à voir jusqu'à dimanche, 4 juin prochain, et
 que dès le lendemain lundi, 5 juin, ils seront remplacés par
 12 NOUVEAUX TABLEAUX. 1011

DEUX QUARTIERS INDÉPENDANS A LOUER présente-
 ment, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain,
 à Ste. Claire, n° 130. 1034

A LOUER, pour la St-Jean prochain, LA MOI-
 TIÉ DU TERRAIN que Hougardy, marchand de pierres,
 occupe rue Prémontré, à Liège, il est très bien enclos de
 murs et avec une porte cochère. S'adresser rue d'Avroy,
 n° 585. 1045

A LOUER POUR LA SAINT-JEAN, SUR AVROY, N. 640,
UN QUARTIER jouissant d'une vue
 superbe et composé d'une cuisine, une salle à manger, six
 pièces aux étages, caves, etc., le tout en fort bon état et à un
 prix très modéré. 1036

LA MAISON SITUÉE A LIÈGE, RUE
GRANDE NASSARUE, N° 1382, n'ayant pas été adjugée, sera
 RÉEXPOSÉE le LUNDI 12 juin 1837, à 10 heures, par le
 ministère de M. DUSART, notaire, et devant M. le juge de
 paix des cantons Sud et Ouest de cette ville, en son bureau,
 rue Mont-St-Martin, sur la mise à prix, réduite à DEUX
 MILLE FRANCS en sus d'une rente de 70 fls. bbl. Liège. 1050

VENDREDI 2 JUIL, à 3 heures de relevée on VENDRA
 PUBLIQUEMENT A L'ENTREPOT ROYAL DES ACCISES

16 PIÈCES VIN

DE BORDEAUX FRONSAC 1836. 1058

VENTE DÉFINITIVE

ET SANS RÉSERVE DE SURENCHÈRE.

LUNDI 12 JUIL 1837, à deux heures de relevée, il sera
 procédé en l'étude et par le ministère de M. RENOU, notaire
 à Liège, A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DE DEUX MAISONS

CI-APRÈS DÉSIGNÉES :

1er lot. — UNE MAISON située à Liège, MONT St. MAR-
 TIN, n° 623, avec cour, écurie, jardin, cabinet etc.
 2me lot. — UNE PETITE MAISON sise même rue,
 n° 624, occupée par M. Kuyt.
 S'adresser à M. RENOU, dépositaire des titres de pro-
 priété. 1057

LE POLITIQUE.

AVIS.

Le public est prévenu qu'à partir du 1er juin prochain,
 le bureau du commissariat de police du quartier de l'Est, sera
 transféré au n° 784, rue Entre deux Ponts.

VENTE

POUR CAUSE D'INDIVISION, DE LA BELLE PROPRIÉTÉ DU CASINO.

A FRAGNÉE, QUARTIER D'AVROY, A LIÈGE.

VENDREDI, 30 JUIL 1837, à 3 heures après-midi, il

sera procédé, par le notaire **SERVAIS**, en
 son étude, à Liège, rue du Spectacle, n° 857, à l'adjudication
 publique de la propriété, formant le local de la

Société d'Harmonie,

et consistant : En une habitation, véritablement agréable,
 commode et salubre, avec bâtiments, jardin, bosquet, pe-
 louse et plantations.

Ce bien, d'une surface plane de SIX MILLE SIX CENT VINGT-
 SIX MÈTRES CARRÉS, aboutit, vers l'Est, au rivage de la Meuse,
 vers l'Ouest, à la grande route de Liège à Namur, et au Sud,
 à M. Sablet.

La vente s'opérera d'abord en trois parties, qui seront
 ensuite et selon l'occurrence, réexposées en une seule masse,
 ou bien en deux lots.

La propriété, dont il s'agit, est entièrement libre de charges.
 Les acheteurs pourront néanmoins profiter de très grandes
 facilités, sous le rapport du paiement.

Inutile, sans doute, d'exposer les avantages de la situation ;
 leur immense importance est, pour ainsi dire, mathématique-
 ment démontrée aujourd'hui.

Le plan figuratif de la propriété et de sa division en plu-
 sieurs parties est déposé, avec les titres et conditions, en
 l'étude du Notaire, chargé de la vente. 1055

A LOUER UNE MAISON sise au Quai de la Sanyenièrre,
 N° 9, près de la porte d'Avroy. S'adresser au bureau de cette
 feuille.

VENTE PAR LICITATION.

LUNDI 5 JUIL 1837, à 9 heures du matin, il sera procédé
 par le ministère de M. **MOXHON**, notaire à
 Liège, en son étude, rue Hors-Château, n° 482, A LA VENTE
 AUX ENCHÈRES.

DES IMMEUBLES SUIVANS :

Premier LOT.
UNE MAISON

COUR ET ARRIÈRE BATIMENT, sise à Liège, rue Hors-Château,
 n° 450, faisant le coin de la rue Velbruck, et joignant à M. le
 notaire Boulanger.

Deuxième LOT.

UNE MAISON DE CAMPAGNE,

A porte cochère, écurie, fournil, cour et jardin clos de
 murs, SITUÉE A ENGIS, près de l'église sur la grande route de
 Liège à Huy, joignant d'un côté à M. Delange et de l'autre aux
 enfants Discry.

Plus, 2 BONNERS 15 VERGES GRANDES 9 PETITES DE TERRES
 LABOURABLES ET PRÉS en huit pièces, aussi situées commune
 d'Engis.

Cette maison de campagne et chaque pièce de terre et pré
 seront d'abord vendues en détail et puis en masse.

Troisième LOT.

une petite maison avec jardin,

Contenant 15 petites verges, aussi située à ENGIS, joignant
 du levant à la veuve Croisier, du midi et couchant au sieur
 Gabriel, et du nord à la Dlle Domet.
 S'adresser pour connaître les titres et conditions audit
 notaire MOXHON.

VILLE DE LIÈGE.

Arrosement dans les temps de chaleurs.

Le collège des bourgmestres et échevins; vu l'art 10 du
 règlement communal du 29 décembre 1835, portant :
 « Dans les temps de chaleur et aussitôt que l'avertissement
 public en aura été donné, les habitants seront tenus d'ar-
 roser ou de faire arroser, dans les limites prescrites pour
 le balayage, la partie de la voie publique située devant
 leurs maisons ou propriétés. L'administration indique les
 heures d'arrosement. »
 Informe les habitants que les heures sont fixées comme
 suit :

1° Le matin à onze heures ;

2° L'après dîner à trois heures.

L'arrosement prescrit devra avoir lieu aussitôt que le
 sonneur public en aura donné l'avertissement.
 A l'hôtel-de-ville, en séance le 29 mai 1837.

Le président, Louis Jamme.
 Par le collège, le secrétaire, Demany.

BOURSES.

PARIS, LE 30 MAI.

Cinq pour cent.	108 40	Esp. D. diff. s. int.	8 1/2
Trois pour cent.	79 50	Id. pas. s. int.	5 1/2
Act. de la B. de Fr.	2440 00	Belg. Empr. 1832	101 1/2
Napl. Cert. Falc.	99 70	Banque de Belg.	1417 50
Esp. Ardoin 1834.	23 5/8		

LONDRES, LE 29 MAI.

3% consolidés.	91 3/8	Espagne. Cortés.	23 1/4
Bel. em. 1832 C.D.	000 0/0	Différées.	0 0/0
Holl. Dette active.	53 1/2	Passives.	6 0/0
Portugais, 5 p. c.	46 1/2	Russie.	000 0/0
Id. 3 p. c.	29 0/0	Brsil. Emp. 1834.	00 0/0

AMSTERDAM, LE 30 MAI.

Holl. Dette active.	98 7/8	Inscr. au gr. livre.	64 1/2
Dito 2 1/2.	52 1/4	Certif. à Amst.	94 0/0
Différée.	61 1/4	Pologne. L. n. 500f.	136 5/8
Billet de change.	23 3/16	Lots de Rd. 50 f.	112 0/0
Syndic. d'amort.	92 5/8	Espagne. E. Ard.	23 1/2
3 1/2.	00 0/0	Dito grad.	00 0/0
Soc. de comm. P.-B.	178 1/4	Dette différ. anc.	7 5/16
nouvelle.	00 0/0	nouv.	0 0/0
Russie, H. et C. 5	103 5/8	passive.	0 0/0
1829, 5	103 5/8	Autriche. Métat. 5.	99 1/2

ANVERS, LE 31 MAI.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	NAPLES. Cert. Falc.	92 0/0
Det. différ.	45 0/0	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	101 1/4
Emp. de 48 mill.	100 1/4	à An. 1834.	97 0/0
HOLL. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4		
Autrich. Métall.	103 3/4		
Lots de fl. 100.	000		
de fl. 250.	425 0/0		
de fl. 500.	678 0/0		
Poloc. Lots fl. 300.	114 0/0		
fl. 500.	136 0/0		
arist. E. à L. 1834	85 1/4		
ESPAG. Emp. 1834.	22 22 1/8		
D. dif. 1834.	0 0/0		
Dit. p. 1834.	0 0/0		
Dette diff.	7 3/8		

CHANGES.

Amst., c. jours.	3/8	av.
Rotterd., Idem.	1/4	av.
Paris, Idem.	pair	
2 mois.	3/4	0/0 p.
Lond. p' Estr. c. j.	40 1/2	
2 mois.	39 1/2	
Ham. p' 40 Hb. c. j.	35 1/4	
2 mois.	35 0/0	
Bruxelles et Gand.	1/4	0/0 p.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 31 MAI 1837.

Les fonds Espagnols ont été faibles par suite de la baisse à Paris à
 notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 22 et resté 22 1/8 argent à
 demain.

Primes à un mois 24 3/4 dont 4 0/0 cours.

On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 31 MAI.

Emp. Rotsch.	100 1/2	Act. des Hants-P.	156 0/0
Fin cour.	000 0/0	Act. Charb. Flenu.	127 1/2
1836, 4 1/2.	91 1/8	Act. Banq. fonc.	97 1/2
Fin cour.	00 0/0	Act. Ch. H. et W.	000 0/0
Dette activ. 2 1/2.	52 1/4	Act. Ch. Sclessin.	149 0/0
E. de la ville 1832	98 1/4	Act. Entr. Indust.	149 0/0
Dette active holl.	52 1/4	Act. Ch. Lev du F.	000 0/0
Rente domaniale	97 1/2	Act. S. d'Ougrée.	000 0/0
BRÉSIL 1834.	85 0/0	Act. S. Sars-Lonch.	109 0/0
AUTRICHE. Métall.	103 1/2	Act. Che. de fer.	00
ROME. 1832.	101 1/4	Act. S. de Venues.	000 0/0
NAPLES. Falconnet	92 0/0	Act. bat. à V. Anv.	00 0/0
Banque Tav.	00 0/0	Act. S. St. Léona.	000 0/0
PORT. Dona Maria.	00 0/0	Act. S. Chatelin.	000 0/0
ESPAG. Ard. 1834.	22 1/8	Act. S. Verreries.	143 1/2
Fin cour.	00 0/0	Act. Ecl. gaz. rés.	00 0/0
gros. pièces	00 0/0	Act. S. Raffinerie.	116 0/0
pr. 4 m. d. l.	23 1/2	Act. Verr. Charl.	000 0/0
différée 1834.	0 0/0	Act. Expl. l'Espér.	113 0/0
anc.	0 0/0	Act. des Brasseries.	000 0/0
dette passive.	0 0/0	Act. Librairie H.	000 0/0
		Act. Typogr. W.	00
		Act. Fabr. Tapis.	112 0/0
		Act. Fabr. de fer.	103 1/2
		Act. Mutual. ind.	105 3/8
		Act. C. de Bruges.	99 0/0
		Act. H. F. Monc.	000 0/0
		Act. lib. Meline.	00 0/0
		Act. S. act. réun.	103 0/0
		Act. S. de Flcu.	00 0/0
		Act. E. Ebéniste.	000 0/0
		Act. Librairie Sc.	00 0/0
		Act. Fab. Pianos.	000 0/0

VIENNE, LE 21 MAI.

Métalliques, 105 0/0. — Actions de la Banque, 1386 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 31 MAI.

Le schooner anglais Britton, ven. de Barrow, ch. de fer. — Le
 smak français Jeune Mathilde, ven. du Havre, ch. de riz. — Le schoo-
 ner français La Chérie, ven. du Havre, ch. de riz, coton. — Le
 schooner français Bidartine, ven. de Bordeaux, ch. de vin. — Le brick
 belge Camelle, ven. de la Havane, ch. de sucre. — Le sloop anglais
 Hope, ven. de Londres, ch. de diverses marchandises. — La barque
 hanov. Herman Wendel, ven. de Gothenbourg, ch. de bois. — Le koff
 hanov. 8 Gebroeders, v. de Memel, ch. de bois.

PLACE D'ANVERS, LE 31 MAI.

Café. — Les transactions citées à la bourse de ce jour se bornent à
 environ 200 balles St. Domingue ord. à 27 c., une 100ne. de balles Brésil
 à 26 1/2 c. et quelques petits lots de Batavia.

Sucre brut. — Il s'est traité 145 caisses Havane blanc à f. 22 1/2 par
 yllon national.

Sucre raffiné. — Sans affaires marquantes. Quelques étuves de candi
 se sont écoulées tant pour l'intérieur que pour l'exportation.

Imprimerie de J.-Bie. Nossentz, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.